



Commune de Valdeblore

L'an deux mil seize et le vingt-six mars, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Fernand BLANCHI, à l'effet de délibérer en session ordinaire sur :

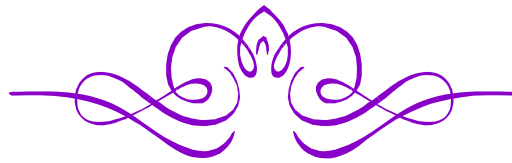
- 1/ Approbation PV précédent,
- 2/ Comptes Administratifs,
- 3/ Comptes de gestions,
- 4/ Budgets Primitifs 2016,
- 5/ Dénomination Commune Touristique,
- 6/ Investissements,
- 7/ Prolifération des Pigeons,
- 8/ Questions diverses.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoint ; Mmes SAIA FERNANDEZ Françoise, GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, M. VIGNA Robert, BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : MM. ATLANI Alfred par M. ROSSO Walter.

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHER Jacques.

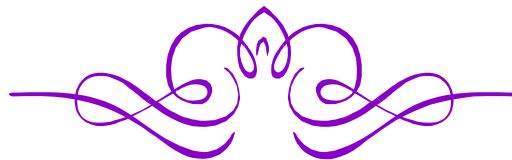
Madame Danièle GASTALDI est désignée comme secrétaire de séance.



Point 1

Approbation du P.V. 30/01/2016

Le procès-verbal du 30/01/2016 (joint en annexe) est adopté à l'unanimité.



Point 2

Approbation des comptes administratifs

Le Compte Administratif 2015 est présenté à la demande de Monsieur le Maire,

Le Compte administratif 2015 s'établit ainsi qu'il suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif principal : COM						
Résultats reportés		759 475.60		122 068.32		881 543.92
Opérations de l'exercice	297 808.05	252 964.23	1 552 200.81	1 521 516.24	1 850 008.86	1 774 480.47
Totaux	297 808.05	1 012 439.83	1 552 200.81	1 643 584.56	1 850 008.86	2 656 024.39
Résultats de clôture		714 631.68		91 383.75		806 015.53
Restes à réaliser	1 367 930.89	673 160.80			1 367 930.89	673 160.80
Totaux cumulés	1 367 930.89	1 387 792.58		91 383.75	1 367 930.89	1 479 176.33
Résultats définitifs		19 861.69		91 383.75		111 245.44
Compte administratif annexe : C.C.A.S						
Résultats reportés			672.63		672.63	
Opérations de l'exercice			5 774.91	6 448.07	5 774.91	6 448.07
Totaux			6 447.54	6 448.07	6 447.54	6 448.07
Résultats de clôture				0.53		0.53
Restes à réaliser						
Totaux cumulés				0.53		0.53
Résultats définitifs				0.53		0.53
Compte administratif annexe : Piscine						
Résultats reportés	99 739.26			104 212.70	99 739.26	104 212.70

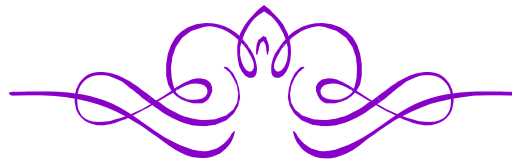
Opérations de l'exercice	231 799.33	113 927.00	422 425.77	296 934.10	654 225.10	410 861.10
Totaux	331 538.59	113 927.00	422 425.77	401 146.80	753 964 .36	515 073.80
Résultats de clôture	217 611.59		21 278.97		238 890.56	
Restes à réaliser	70 296.48	148 589.92			70 296.48	148 589.92
Totaux cumulés	287 908.07	148 589.92	21 278.97		309 187.04	148 589.92
Résultats définitifs	139 318.15		21 278.97		160 597.12	

Compte administratif annexe : EHC

Résultats reportés	128 214.64			439.52	128 214.64	439.52
Opérations de l'exercice	541 714.73	152 616.43	98 610.01	99 336.42	640 324.74	251 952.85
Totaux	669 929.37	152 616.43	98 610.01	99 775.94	768 539.38	252 392.37
Résultats de clôture	517 312.94			1165.93	516 147.01	
Restes à réaliser	239 481.04	699 448.00			239 481.04	699 448.00
Totaux cumulés	756 793.98	699 448.00		1165.93	755 628.05	699 448.00
Résultats définitifs	57 345.98			1165.93	56 180.05	

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Administratif 2015.



Point 3

Approbation des Comptes de gestion

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Fernand Blanchi, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2015 ;

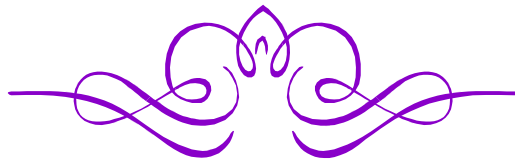
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Point 4

Vote du budget primitif

Affectation du résultat

Budget Communal

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 fait ressortir :

- ✓ Un excédent d'exploitation de 91 383.75 Euros
- ✓ Un excédent d'investissement de 714 631.78 Euros avec un déficit de 694 770.09 Euros de Restes à Réaliser de 2015.

Le Maire propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté 714 631.78 €, et au fonctionnement au compte 002 «Excédent de fonctionnement reporté » 91 383.75 Euros.

Budget CCAS

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 fait ressortir :

- ✓ Un excédent d'exploitation de 0.53 Euros

Le Maire propose donc, de laisser au fonctionnement au compte 002 «Excédent de fonctionnement reporté » 0.53 Euros.

Budget EHC

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 fait ressortir :

- ✓ Un excédent d'exploitation de 1 165.93 Euros
- ✓ Un déficit d'investissement de 517 312.94 Euros avec un excédent de 459 966.96 Euros de Restes à Réaliser de 2015.

Le Maire propose de laisser à l'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » 517 312.94 Euros, et au fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 1 165.93 Euros.

Budget PISCINE

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 fait ressortir :

- ✓ Un déficit d'exploitation de 21 278.97 Euros
- ✓ Un déficit d'investissement de 217 611.59 Euros avec un excédent de 78 293.44 Euros de Restes à Réaliser de 2015.

Le Maire propose de laisser à l'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » 217 611.59 Euros, et au fonctionnement au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté » 21 278.97 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fiscalité 2016 – Vote des taux

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'en application de l'article 1639 A du Code Général des impôts et de l'article L 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Il est proposé pour l'exercice 2016 de définir les taux de la manière suivante :

Taxes	Bases 2015	Taux 2015	Bases 2016	Taux 2016	Produit attendu 2016
Taxe d'habitation	3 030 000	7.74	3 135 000	7.74	242 649
Taxe foncière (bâti)	2 001 000	7.57	2 038 000	7.57	154 277
Taxe foncière (non bâti)	59 700	16.12	59 600	16.12	9 608
TOTAL					406 534

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE les nouveaux taux,
CHARGE Le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Les Budgets Primitifs s'équilibrent comme suit :

Budgets	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	1 646 161.08		1 661 111.00	
Caisse Cale d'Actions Sociales			6 050.00	
Equipts Hôteliers et Commerciaux	843 224.13		109 338.00	
Piscine	403 986.11		596 504.16	
Total Consolidé	2 950 847.51		2 331 489.21	

Besoins de Financement des Budgets et Organismes Annexes

➤ **Budgets annexes Communes : 222 035.35 €**

	BP 2016
Equipements Hôteliers et Commerciaux	39 592.50 €
CCAS	4 549.47 €
Piscine	127 893.38 €
Amortissement Aide PISCINE 2014	50 000 €

➤ **Participation intercommunale : 377 436.64 €**

	BP 2016
Syndicat Mixte Vesubie Valdeblore	75 318 €
SIVOM de la Tinée	173 689 €
Ecole Départementale de Musique 06	7 905 €
Office de Tourisme Valdeblore	110 000 €
SDIS	10 528.64

Investissements

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des investissements inscrits :

Commune :

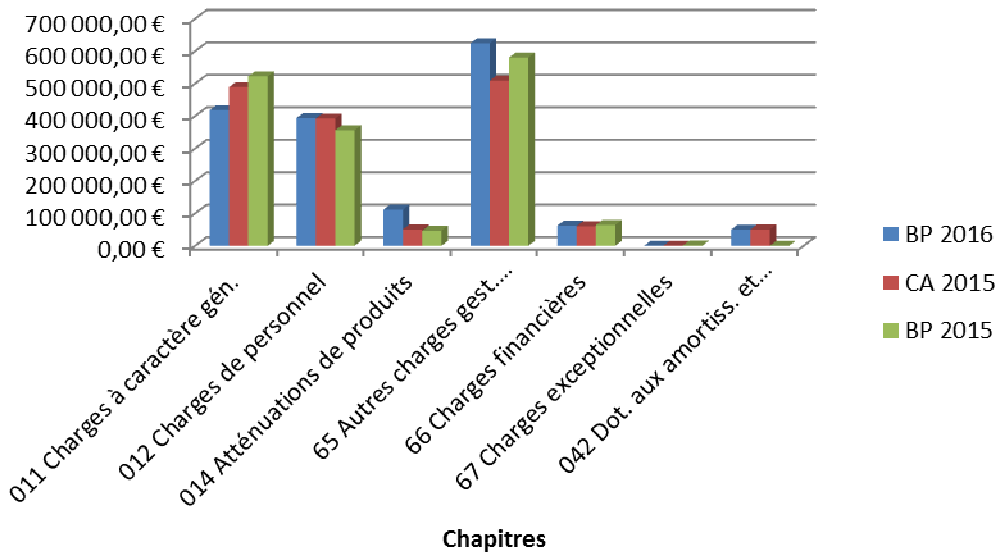
N° opé.	Nom de l'opération	Crédits budgétaires TTC votés au BP 2016	Subvention restant à recouvrir	Etat "budgétaire" de l'opération
13	Acquisition mobilier et matériel	63 647,32 €		
14	Batiments communaux	25 000,00 €		
15	Voirie Communale	15 000,00 €		
52	Acq. Foncières diverses	6 000,00 €		
131	Réhab. Mairie/école Access. Handicapé	379 441,22 €		Non débutée
138	SIVOM Itinéraire Bois Noir	17 368,68 €	17 368,68 €	A solder Ecritures de régul (part communale)
140	Chapelle Mollières 2012		5 586,10 €	A solder - En attente versement subv
141	Travaux Mollières 2012		19 186,00 €	A solder - En attente versement subv
142	VTT Mise aux normes et création	59 402,43 €	45 870,30 €	En cours
143	Toiture Four St Dalmas	29 037,18 €	8 162,00 €	Non débutée
144	Toiture Eglise St Jacques	358 800,00 €	358 800,00 €	Non débutée
145	Réhabilitation Tennis	47 840,00 €	20 000,00 €	Non débutée
146	Maison des associations	2 107,17 €	3 972,00 €	A solder
149	Place des chataigniers	20 047,20 €	17 560,00 €	En cours
150	Mollières 2013	3 345,83 €	21 070,00 €	A solder - En attente versement subv
153	Mollières passerelle tripartite	7 200,00 €	4 000,00 €	Non débutée
154	PNM pluriannuel Canaux	117 354,00 €	85 000,00 €	Non débutée
155	NOLDEN		12 907,00 €	A solder - En attente versement subv
158	Lavoir du Bial	12 000,00 €		Non débutée
159	Jardin Bolline		32 960,00 €	A solder - En attente versement subv
160	Mollières 2015	14 400,00 €	8 000,00 €	Non débutée
161	Mise en conformité élec. Camp	7 200,00 €		Non débutée
162	Vergers conservatoires	38 867,00 €	17 730,52 €	Non débutée
163	Ad'Ap Acces Handicapés	30 249,20 €		Non débutée
164	Aménagement Cour d'Ecole Bolline	55 560,00 €	34 724,50 €	Non débutée
165	Electrification des clochers	12 760,00 €	6 379,00 €	Non débutée
166	Mélézin Mollières	63 600,00 €	42 400,00 €	Non débutée
167	Illumination des clochers	15 600,00 €	6 500,00 €	Non débutée
168	Véhicule camping	20 400,00 €	8 500,00 €	Non débutée

Equipements Hôteliers et commerciaux :

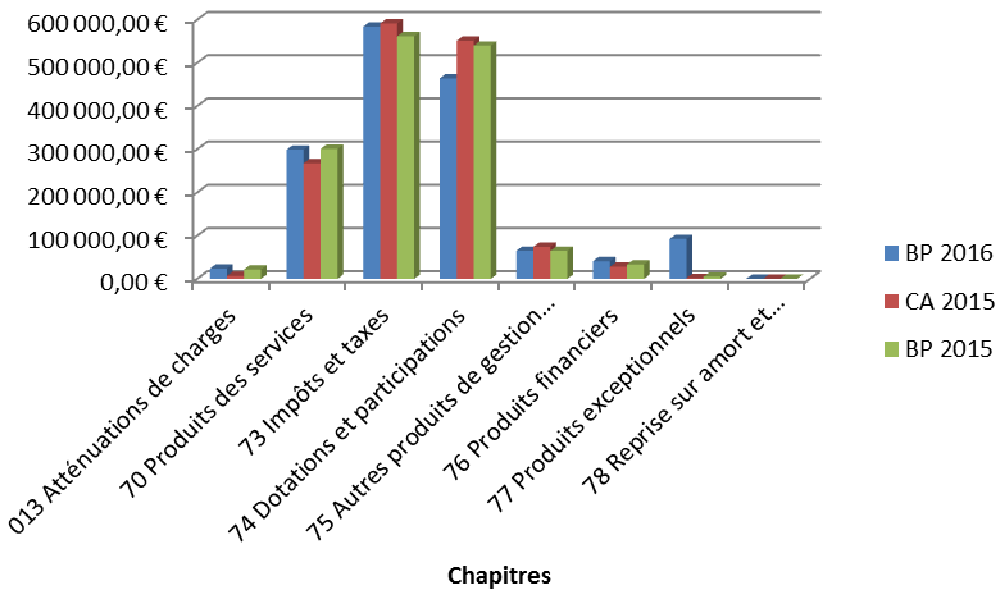
N° opé.	Nom de l'opération	Crédits budgétaires HT votés au BP 2016	Subvention restant à recouvrir	Etat "budgétaire" de l'opération
114	SIVOM - Finition Chalet Adrechas	31 835,81 €	45 800,00 €	En cours - Emprunt à souscrire
115	Maison de Santé Pluri.	209 993,20 €	438 104,00 €	En cours

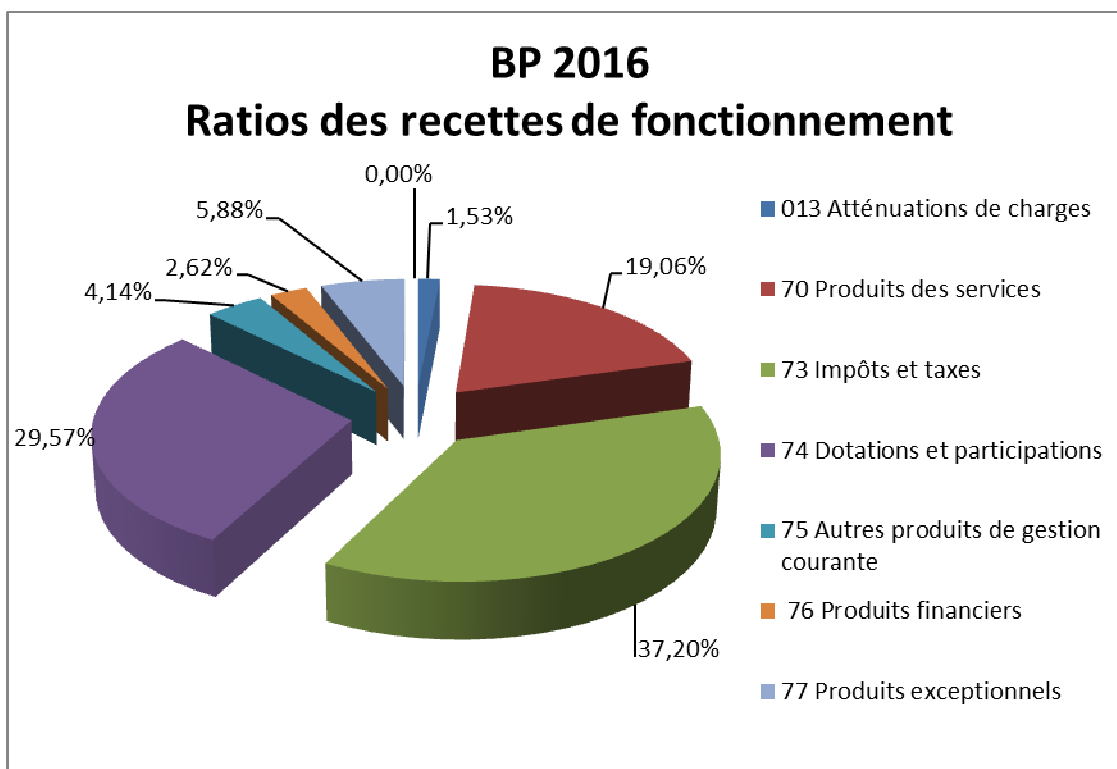
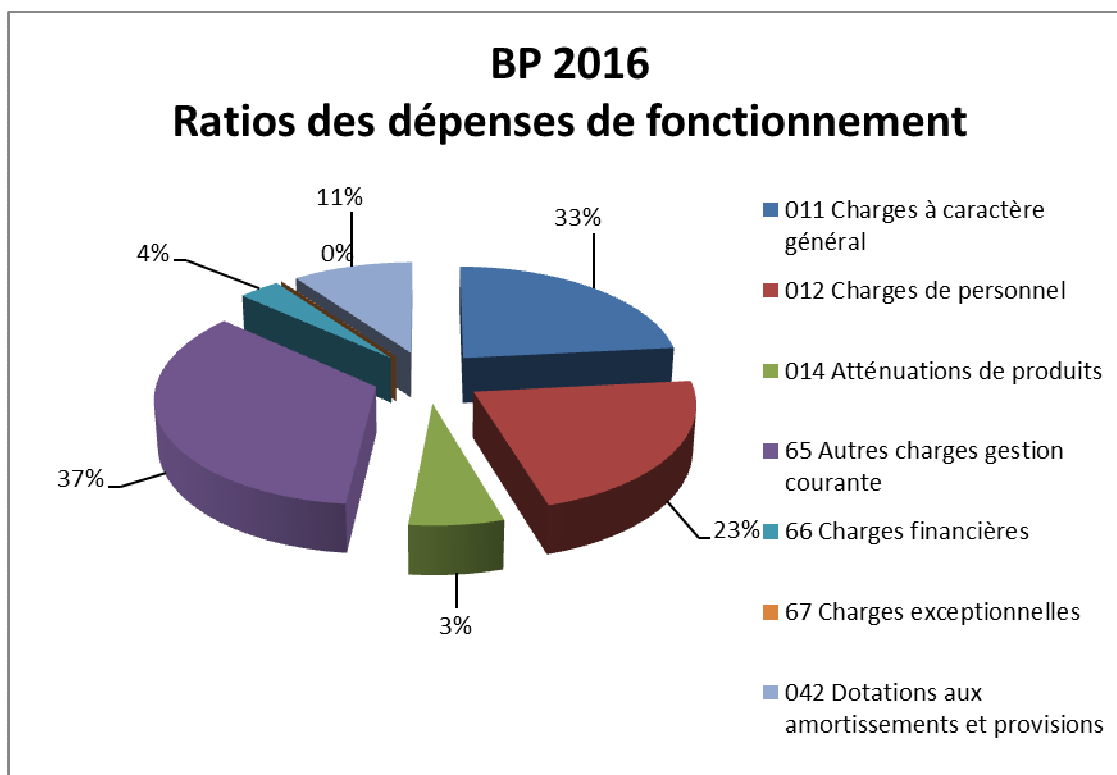
Focus sur le budget principal

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement





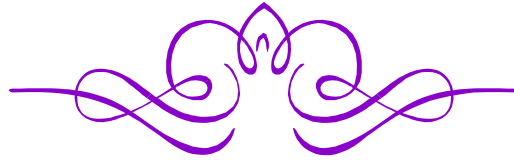
Observations

- Monsieur BORGOGNO Christophe souhaite faire rajouter au Budget Primitif l'opération du Jardin d'enfant de la Roche même si son exécution n'aura lieu qu'en 2017. Lors de la prochaine décision modification, l'inscription sera effectuée.

- M. FERRIER Olivier et Mlle SANTUCCI Alexandra demandent à ce que les subventions du Comité des fêtes soient augmentées compte tenu des activités qu'ils organisent tout au long de l'année. M. Richard CIAIS rappelle qu'il avait été décidé depuis des temps immémoriaux que la

commune reste et restera toujours une assurance pour les Comités des fêtes en cas de problèmes financiers justifiés.

Après en avoir délibéré il a été décidé d'augmenter les subventions des Comité des fêtes de la Roche et de Saint Dalmas de 200 € pour chacun (soit 500 € au total, pour chaque comité). Mme Françoise FERNANDEZ s'est opposée à l'augmentation de la subvention du comité des fêtes de la Bolline, tant que les comptes du comité ne seront pas présentés.



Points 5

Dénomination Commune Touristique

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, notamment son article L.133-11 ;

Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2010-159 en date du 19/02/2010 classant l'Office de Tourisme de Valdeblore

Vu la délibération 2010-53 en date du 10 juillet 2010 qui actait la demande de classement en Commune Touristique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler cette demande pour la promotion des manifestations et des activités touristiques effectuée par l'Office de Tourisme de Valdeblore.

Il rappelle également à l'assemblée délibérante les critères cumulatifs pour demander le classement de VALDEBLORE en commune touristique :

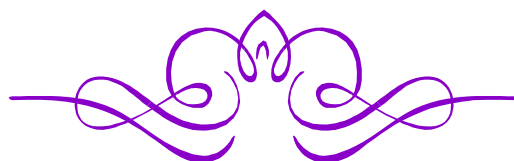
- ✓ Disposer d'un Office de tourisme classé,
- ✓ Organiser en périodes touristiques des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique et sportif,
- ✓ Disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente suffisante.

Il fait part de sa volonté au Conseil de renouveler le classement de VALDEBLORE en commune touristique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision,

SOLLICITE la dénomination de VALDEBLORE Commune touristique, selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret 2008-884 susvisé



Point 6

Investissements

Commission Travaux

Monsieur Le Maire rend compte d'une discussion qu'il a eu avec Alfred ATLANI, qui souhaite qu'on le dégage un minimum de ses responsabilités notamment vis-à-vis de la commission travaux.

Monsieur le Maire propose que Richard CIAIS soit chargé de certains travaux avec Robert VIGNA. C'est ainsi que :

Monsieur Richard CIAS est chargé de s'occuper des Eglises St Jacques et St Croix et Monsieur Robert VIGNA du bâtiment de la Mairie (mise en conformité et toiture).

Monsieur Richard s'occupera également du dossier « Conformité Caravaning » en liaison avec l'Aide à Maitrise d'Ouvrage Mme Alexandra BATTISTUTI.

Les autres dossiers d'investissement feront l'objet d'une attribution au cas par cas lors d'une prochaine réunion de travail fin avril.

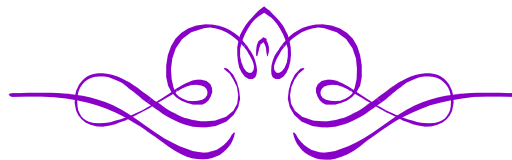
Ecoles

Un système d'alarme « Vigilance Attentats » doit être installé dans chacune des écoles.

Il est demandé en plus de ça pour :

- Ecole de l'Arénas :
 - Couloir à repeindre par les employés de la commune
 - Il est souhaité par le Conseil Municipal que les travaux du jardin de l'école de l'Arénas soient réalisés durant l'été, sachant que le Conseil départemental s'est déjà prononcé sur son financement.
 - Revoir la conformité électrique

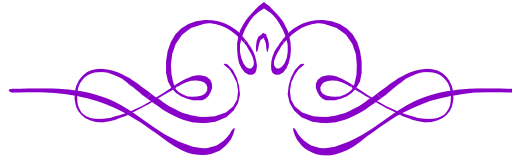
- Ecole de St Dalmas :
 - Revoir l'ouverture et la barre de la porte d'entrée.



Point 7 Prolifération des Pigeons

Le Maire expose au Conseil municipal la pétition concernant l'envahissement des pigeons dans le clocher de la Chapelle de la Bolline.

La solution de pouvoir se débarrasser des pigeons n'est pas simple puisqu'il est interdit de les tuer. La solution n'est pas encore trouvée et reste à l'étude. Toutes les propositions seront les bienvenues.



Point 8 Questions diverses

Maison de Santé

Monsieur Richard CIAIS indique que le 25 Mars il y aura la réception provisoire de la Maison de Santé avec les entreprises concernées et les architectes.

La remise des clés aux professionnels de santé se fera le 1^{er} avril 2016, par les architectes.

Restaurant du Pic de la Colmiane :

Le problème de la terrasse est soulevé (planches à remplacer). Monsieur le Maire propose que Monsieur Richard CIAIS se rende sur les lieux avec l'agent communal Monsieur Philippe RICHIER pour que des travaux d'urgence soient entrepris rapidement et voir comment améliorer le plancher pour une mise en sécurité de la terrasse.

Fondation du Patrimoine :

Monsieur Richard CIAIS propose que la commune adhère à cette fondation.

Il demande à ce qu'une délibération soit prise en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision.

Clôture de la maison (anciennement TESTOR) :

Monsieur Walter ROSSO indique qu'il a contacté les nouveaux propriétaires pour prendre un rendez-vous et les guider à entreprendre les démarches nécessaires pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Fête du Cheval :

Mademoiselle Caroline GOUNIOT rappelle que l'année dernière un accident grave a failli arriver avec les parapentistes qui atterrissent au « Soun Dal Pra » pendant la fête du cheval. Elle demande qu'un arrêté soit pris pour qu'il y ait une interdiction de vol durant le week-end de festivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision.

Mise à disposition d'un bus pour la fête « FESTIVALLEES »

Monsieur Philippe ELIASSE demande au conseil municipal d'accepter de mettre à disposition des scolaires un bus pour le 23 Juin prochain. Il précise que le budget « sortie bus » dans le cadre du SIVOM de la Tinée est épuisé pour l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision.

Ralentisseur au village de la Bolline

Madame Françoise FERNANDEZ demande à ce qu'un ralentisseur soit installé entre la terrasse et le bar d'Eddy, car les voitures accélèrent après le virage du bout de la bretelle. Monsieur le Maire propose à Monsieur André GRAGLIA de rencontrer Jean-Marie-FABRON pour lui exposer le problème et étudier la faisabilité.

Canaux d'irrigation

Monsieur André GRAGLIA s'inquiète parce que les travaux ne sont pas encore commencés. Il propose que les personnes concernées soient réunies afin de les informer du pourquoi.

Le Maire indique que l'agence de l'eau qui doit financer les travaux ne s'est pas encore prononcée. Il propose à André GRAGLIA de se rapprocher de Monsieur Paul OPPLIGER pour organiser une réunion d'information sur le sujet.

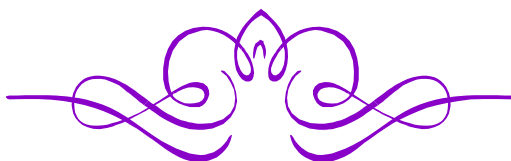
Intervention de FORCE 06

Monsieur André GRAGLIA souhaiterait pouvoir bénéficier de l'intervention de FORCE 06 pour des travaux à réaliser sur la commune. Monsieur le Maire lui propose de se rapprocher du Monsieur JM DEMIRDJEAN afin de solliciter le service.

Tennis à St Dalmas

Monsieur André GRAGLIA demande si un des tennis sera opérationnel pour cet été. Monsieur le Maire lui propose de se rapprocher de Mme BATTISTUTI qui a été chargée de mener à bien cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 12h30.



La Secrétaire,

Danièle GASTALDI.

Le Maire,

Fernand BLANCHI.